



AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

DEMANDE DE LICENCE DE STATION D'AERONEF POUR ULM

NOM : .....MOSSON.....

PRENOM : ...NORBERT.....

ADRESSE : ...437 Route de GODERVILLE.....

CODE POSTAL : 76430.....VILLE :...SAINT GILLES DE LA NEUVILLE.....

Identification ULM : ...33WA.....

Il s'agit (cocher les cases correspondantes) :

- checkboxes for: première demande, renouvellement, modification, transfert, mutation, changement d'adresse, transpondeur mode S

La demande concerne les équipements suivants :

Table with 4 columns: Constructeur, Type, N° de série, fonction. Row 1: ICOM, IC-A3E, 33233, Radio VHF

Je certifie sur l'honneur :

- 1. Que le poste VHF est fixe lors du vol
2. Qu'une antenne extérieure, un casque ou un haut-parleur et un microphone non intégrés à l'équipement VHF sont installés

Pièce à joindre à la demande :

- checkbox copie de la carte d'identification de l'ULM
- checkbox copie des documents libératoires de type « JAA Form 1 » ou « FAA 8130-3 » (datant de moins 6 ans)
- checkbox une attestation de contrôle radio établie par un organisme d'entretien agréé pour le renouvellement de LSA ou une installation comprenant au moins deux postes de radiocommunication (VHF, transpondeur...)
- checkbox la licence de station d'aéronef précédente (sauf dans le cas d'une première demande)

Fait à ...Saint Gilles de la Neuville.....le .....

Signature

# Attestation de conformité de l'installation radioélectrique de bord au règlement relatif aux radiocommunications de l'IUT.

## Cas d'un seul équipement radio émetteur installé à bord

- Références du propriétaire : Norbert MOSSON

437 Route de GODERVILLE  
76430 SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

- Référence de l'ULM :

Appellation : HM14D Pou du Ciel      Identification : 33WA

- Equipement installé :

- N° Ref. Aviation civile : E01379
- Type : VHF ICOM IC-A3E
- Constructeur : ICOM
- Numéro de série : 33233
- Puissance en watts : 1,5
- Classe d'émission : A3E
- Fréquences assignées : 118-136,975 MHz  
(ou bandes de fréquences)

### A fournir avec ce document :

- Document libérateur de l'équipement.
- dossier descriptif de l'installation.

Date et signature du propriétaire



direction générale  
de l'Aviation civile



Liberté • Égalité • Fraternité

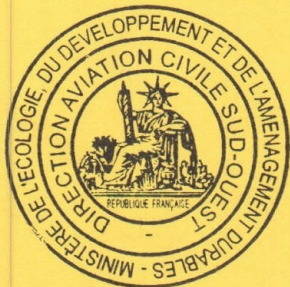
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## CARTE D'IDENTIFICATION U.L.M.

Ce document n'est valable que sur le territoire de la République Française

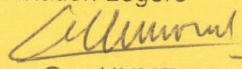
Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Document établi le : 14 Août 2007



Le Chef de la Subdivision  
Aviation Légère

Visa de l'autorité

  
Jean-Guy HUMEAU

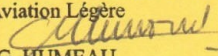
Conformément aux dispositions de l'article R.133-1-2 du Code de l'Aviation Civile, l'aéronef Ultra Léger Motorisé :

ULM			
Appellation ou type	POU DU CIEL HM 14 D		
Code d'identification	A103BD00478L1	Marque d'identification	<b>33WA</b>
N° de série (ULM de série)		1ère mise en circulation	10/11/2004
Lieu d'attache	33 - LA REOLE	Activités particulières	

Appartenant à :

Propriétaire	
NOM & Prénom ou Dénomination	MOSSON NORBERT
Adresse	437, route de Goderville  76430 ST GILLES DE LA NEUVILLE - FRANCE

Est exempté de l'obligation d'obtenir un document de navigabilité pour être utilisé pour la circulation aérienne durant :

Validité				
Date début de validité*	14/08/2007			
Date fin de validité	13/08/2009			
Visa de l'autorité	Le Chef de la Subdivision Aviation Légère  J.G. HUMEAU			

(\*date de traitement de la demande par l'autorité compétente)

Elle est suspendue: si l'ULM n'est plus apte au vol (cf. article 14 de l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux ULM)

- en cas de cession, un mois après la date de cession
- en cas de dépassement de la date de fin de validité

Document valable uniquement avec la fiche d'identification ou le formulaire de référence du dossier technique.

### EN CAS DE CESSION

L'ancien propriétaire doit barrer la carte d'identification et y porter la mention "vendu le " ou "cédé le " (date de cession) suivie de sa signature et adresser l'attestation de cession dans les quinze jours suivant la transaction à l'autorité qui a délivré la carte d'identification pour l'informer du changement de propriété.

Le nouveau propriétaire doit déposer une demande de carte d'identification auprès de l'autorité du lieu d'attache de l'ULM dans le mois qui suit l'acquisition. Pour cela, il doit disposer de tous les documents répertoriés sur l'attestation de cession.

